

Éducation

Direction de l'enseignement, des programmes et de l'évaluation

Section de l'apprentissage à distance

555, rue Main, Winkler (Manitoba) R6W 1C4

Tél. : 204 325-1700 ou 1 800 465-9915 Téléc. : 204 325-1719

www.edu.gov.mb.ca/m12/

NOTE DE PROGRÈS

DROIT, 12^E ANNÉE (40S)

Nom _____
École _____

	Date d'échéance de la note de progrès	Date effective de la note de progrès	Note
Module 1 exercice			/7.5
Module 1 journal			/7,5
Module 2A ou 2B exercice			/7.5
Module 2 journal			/7,5
Examen de mi-semestre			/100
Note du premier semestre	Date		%
Module 3 exercice			/7.5
Module 3 journal			/7,5
Module 4A ou 4B exercice			/7.5
Module 4 journal			/7,5
Module 4 projet			/10
Examen final			/100
Note finale	Date		%

GUIDE D'ÉVALUATION

L'évaluation du cours de droit 40S est basée sur :

- Modules 1-4 Exercices, 7,5 % chacun pour un total de 30 %
- Modules 1-4 Journaux, 7,5 % chacun pour un total de 30 %
- Projet : 10 %
- Examen de mi-semestre : 15 %
- Examen final : 15 %
- Les exercices peuvent être refaits une fois